

Nappe du grès du Trias – Non au transfert d'eau massif (1,3 Millions de m3)!

ACTU 88 - B.Boulay 11 mai 2016



Lors de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du mardi 26 avril, qui examinait les solutions visant à remédier au déficit chronique de la nappe des Grès du trias inférieur qui approche 1.2 millions de m3/an, il a été décidé de privilégier les transferts d'eau pour 1.3 millions de m3/an. Mais les associations de l'environnement ne trouvent pas cette solution équitable et le disent au préfet !

Aucun des différents scénari présentés n'envisageait la réduction des prélèvements industriels, sachant que ceux qui sont autorisés pour Nestlé Water sont de un million de m3 et ceux réellement prélevés par l'Ermitage de l'ordre de 700 000 m3. Au contraire, ils intègrent même une augmentation de ces prélèvements.

Un chantage économique injustifié

Les associations dénoncent cette approche partielle du dossier qui, à priori, « *serait dictée par un chantage économique inacceptable et injustifié* ». La réalité est la suivante : les effectifs chez Nestlé décroissent au fur et à mesure que leur productivité augmente et l'Ermitage veut concentrer son activité sur un seul lieu, plutôt que de créer des unités réparties sur le territoire (type fruitières dans le Jura).

Que l'entreprise supporte les conséquences de ses choix

Ce choix lui appartient, mais « *Cette stratégie doit être assumée par l'entreprise, qui doit en supporter les conséquences, insistent les associations, quoi qu'il en soit, il n'est pas acceptable de faire supporter aux citoyens consommateurs, les coûts de ces mesures de substitution envisagées !* ».

Quel impact environnemental ?

Les associations pensent que ces prélèvements importants auront un impact environnemental, que personne ne peut aujourd'hui évaluer, dans une période historique de réchauffement climatique, où les +1,5° de la COP seront largement dépassés ! « *C'est jouer aux apprentis sorciers que d'envisager de telles mesures aujourd'hui !* » alertent les associations.

Pas une commission indépendante

Par ailleurs, les associations dénoncent le conflit d'intérêt dans ce dossier. « *Il faut savoir que l'association la Vigie de l'eau, porteuse du projet SAGE GTI, est financée par Nestlé, que son président est Mr Bernard Pruvost, directeur R&D chez Nestlé et que Mme Claudie Pruvost, épouse de Bernard Pruvost, est présidente de la CLE au titre du Conseil Départemental, mais elle est aussi adjointe au maire de Vittel, directement bénéficiaire de l'activité Nestlé !* », relèvent-elles. Donc, ce n'est pas vraiment ce qu'on appelle une commission indépendante ...

L'eau, un bien commun, une ressource qui peut devenir rare

« *Nous sommes là face à un conflit d'intérêt notoire inacceptable, qui n'a pas été sans influencer sur la proposition de stratégie qui privilégie la garantie de profit à une multinationale, au détriment de l'intérêt général !* », déplorent les associations, qui en alertent le préfet par une lettre ouverte. Pour elles, ce million de m³ attribué à Nestlé Water est un bien commun et il doit être rendu aux citoyens pour la satisfaction de leurs besoins en eau, surtout avec la menace d'un réchauffement climatique et de canicule potentielle.

Ces prélèvements ne concernent pas l'eau en bouteille

« *Cette réduction de prélèvement n'aurait qu'un impact limité, puisqu'il ne concerne pas l'embouteillage « Grande source » – « Contrex » et « Hépar » dont les eaux proviennent d'autres nappes* », expliquent toujours ces mêmes associations, qui ne veulent pas impacter Nestlé Waters, mais faire avancer le développement durable. Nestlé peut certainement recycler son eau et la renvoyer dans les circuits puisque cette eau sert aux chaînes de production.

Chercher une solution plus durable et plus responsable

« *Nos associations invitent les citoyens et les élus à refuser le transfert d'eau envisagé, demandent la démission de Madame Pruvost de la présidence de la CLE et que soient envisagées d'autres solutions impliquant les entreprises* ».